

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **Mer Petelet Thierry**

Nombre de secouristes **15**

Hôpital le plus proche **Challans**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15 mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **La Roussiere**

Adresse **85220 Apremont**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1550 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ **70 m**

Nombre d'OCP* **27**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : **36**

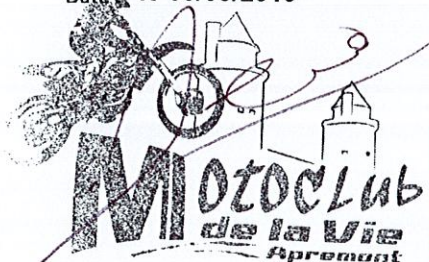
En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **le 05/03/2019**


Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :

FFM MOTO CROSS /QUAD DU 02 JUIN 2019 APREMONT

ENTRAINEMENTS +ESSAIS Chronos: 5+15 mn

8 h 30/8 h 50	National Open A	
8 h 55/9 h 15	National Open B	}Trophée 40 ANS 15 meilleures temps ABC
9 h 20/9 h 40	National open C	
9 h 45/10 h 05	Vendée Vétérans	
10 h 10/10 h 30	Vendée QUAD	

COURSES

11 h 00 /11h20	1 ^{er} Manche Nat Open NQ A/B/C	15mn+1t
11 h 25/11h45	1 ^{er} Manche Nat Open NQ A/B/C	15mn+1t

PAUSE REPAS 12 h05/13h45

13 h 45/14 h 10	1er Manche Trophée 40 ANS	20 mn +1t
14 h 15/14 h 35	2 ^{er} Manche Nat Open NQ	15 mn +1t
14 h 40/15 h 00	2em Manche Nat Open NQ	15 mn+1 t
15 h 05/15 h 25	1er Manche Vendée Quad	15 mn + 1t

PAUSE 15h25 /15h45

15 h 45/16 h 05	1er Manche Vendée Vétérans	15mn +1t
16 h 10/16h 35	2em Manche Trophée 40 ANS	20 mn+1t
16 h 40/17 h 00	3em Manche Nat Open NQ	15mn +1t
17 h 05/17 h 25	3em Manche Nat Open NQ	15mn+1t

PAUSE 17 h 25 /17 h 45

17 h 45/18 h 05	2em Manche Vendée Vétérans	15 mn +1T
18 h 10/18 h 30	2em Manche Vendée Quad	15 mn + 1t
18 h 35/19 h 00	Finale Trophée 40 ANS	20 mn +1t

19 H 00 REMISE DES RECOMPENCES

CONTROLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF LE 01/06/2019 DE 16 H 00
A 20 H 00 ET LE 02/06/2019 DE 7 H 00 A 8 H 00

DROIT D'INSCRIPTION :24/26€

ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION : 794204 / 219 123

ASSURE : MOTO CLUB DE LA VIE APREMONT . 85190 AIZENAY

COMPETITION : MOTOCROSS / QUAD CROSS

LIEU : "LA ROUSSIÈRE" APREMONT CATEGORIE : NATIONALE

TYPE : MOTOCROSS N° D'AGREMENT : 200

DUREE : 1 JOUR DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 02/06/2019 JUSQU'AU : 02/06/2019

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels
autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels
autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*Police souscrite par la FFM au nom de " MOTO CLUB DE LA VIE APREMONT " qui lui est affilié.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited

Le Preneur d'Assurance



Villeurbanne, le 13/03/2019

GRAS SAVOYE WILLIS TOWERS WATSON, société de courtage d'assurance et de réassurance
Bat. C1 - Pôle Pixel, 26 rue Emile Decors CS 70120 - F 69628 VILLEURBANNE Cedex France - Tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : 33(0)4.72.34.90.29
sportsmecaniques@grassavoye.com

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 - Télécopie : 01 41 43 55 55 - <http://www.grassavoye.com>
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre, N° FR 61311248637.
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9